

Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

Cette orientation vise à soutenir le développement économique et social des Hauts afin que son tissu économique soit générateur d'emplois durables. Dans un contexte de rapides mutations sociétales et territoriales, elle vise aussi à conforter la cohésion sociale des Hauts en y stimulant une activité économique (agricole, touristique, culturelle, artistique) liée à ses propres ressources et potentialités. Elle s'appuie pour cela, à la fois :

- sur les principaux acteurs économiques des territoires et l'ensemble des populations y résidant,
- sur le développement de filières patrimoniales et sur la valorisation des produits qui en sont issus, en particulier via le tourisme et l'agriculture.

Mesure X.1 – Conforter les activités agricoles et soutenir la valorisation des produits locaux

La réduction du nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles dans les Hauts est une tendance qui se confirme, même si l'agriculture y reste un secteur d'activité majeur (données du RGA 2011). Seule une agriculture présente et active peut préserver les paysages et faire obstacle à la périurbanisation. Il s'agit de conforter la place de l'activité agricole sur ces territoires en soutien à l'objectif de sécurité alimentaire de l'île visé localement, conformément aux grandes orientations définies en 2006 pour la politique agricole du Département dans le cadre de l'élaboration (partenariale) des « Cahiers de l'Agriculture ».

Pour l'aire d'adhésion, la charte réaffirme la volonté, portée par les collectivités départementale et régionale, d'une agriculture multifonctionnelle, économiquement viable, au service de l'île dans son ensemble et respectueuse des milieux naturels et des sols.

[...]

Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Département, Région, EPCI
- Chambres consulaires, FRCA, Coopératives agricoles
- GAL, AD2R
- Entreprises, exploitants agricoles,
- IRT, Offices du tourisme, Centres de formation professionnelle, autres associations,

Contributions attendues des communes

- Garantir la réserve de foncier agricole nécessaire au développement des filières dans les documents d'urbanisme.
- Appuyer les initiatives locales.

[...]

Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

Contributions de l'établissement public du parc national

- Contribuer à la préservation du foncier agricole, notamment dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme.
- Participer à la définition d'une stratégie de valorisation des produits identitaires et/ou de pratiques favorables à la biodiversité et aux ressources naturelles : intégration à la démarche d'interprétation, attribution de la marque « Parc national », circuits de vente directe, visites et accueil à la ferme...
- Favoriser le développement des pratiques agricoles écologiques et respectueuses de l'environnement : participation aux projets de recherche et d'expérimentation sur les pratiques agro-écologiques, appui à la mise en oeuvre d'outils contractuels adaptés (mesures agri-environnementales ou autres), avec une attention particulière pour les « espaces de solidarité écologique et paysagère ».

[...]

• Mesure X.3 – Soutenir les initiatives culturelles et artistiques

Fondée sur l'histoire d'une relation étroite et singulière entre l'homme et une nature grandiose, l'identité culturelle de La Réunion est intimement liée aux richesses patrimoniales qui ont justifié la création du parc national puis l'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial. Cette double reconnaissance porte en elle l'affirmation, voire la revendication, de cette identité et la volonté d'en assurer la transmission et la pérennité.

En complément des actions pédagogiques et de communication, la charte entend favoriser les actions culturelles ou sociales qui donnent une place centrale à cette identité. Cette démarche prend d'autant plus de sens sur la zone tampon du Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial (communes de Cilaos, Salazie et Plaine-des-Palmistes).

Au-delà de ces aspects identitaires, il s'agit de valoriser des territoires à fort potentiel d'inventivité et de créativité, autour d'un modèle de développement respectueux à la fois des équilibres sociaux et de la haute qualité de l'environnement et autour de la fierté légitime de la population.

Ainsi, afin d'accompagner la société rurale d'aujourd'hui et de demain vers une mixité sociale réussie, la charte propose de mettre l'accent :

- sur la valorisation des initiatives associatives ou locales concourant à l'émergence de dynamiques territoriales, notamment de quartier,
- sur la mise en place d'initiatives culturelles et sociales visant à renforcer la cohésion des populations dans une période de perte de repères liée aux mutations sociales, économiques et territoriales,
- sur le soutien aux projets fédérateurs visant à développer le sentiment d'appartenance des habitants au territoire du parc national,
- sur l'encouragement et l'accompagnement de la production artistique dans les Hauts,
- sur la valorisation des actions de formation, d'animation et d'insertion des publics jeunes pour leur offrir des perspectives d'installation et de vie dans les Hauts,
- sur la mise en place d'actions concourant à renforcer les liens et la solidarité intergénérationnels,
- sur l'accompagnement et la stimulation de la recherche d'innovations dans les champs culturel et

Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

social.

Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires, FEDAR, AD2R
- Associations locales, particuliers

Contributions attendues des communes

- Prendre ou soutenir les initiatives sur ces thèmes.
- Soutenir l'initiative associative locale.
- Encourager et accompagner les initiatives locales favorisant l'accès à la culture et privilégiant la valorisation de la relation Homme / Nature.

Contributions de l'établissement public du parc national

- Communiquer sur les initiatives exemplaires.
- Encourager l'émergence de projets contribuant à renforcer l'identité du parc national.
- Participer aux principales manifestations menées dans les quartiers.
- Sensibiliser, informer et former les différents acteurs sur l'originalité des patrimoines présents sur leur territoire.

Page 122 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3565

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-06 16:00